



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi
du travail des solidarités
et de la protection des populations
Service alimentation consommation,**

**DEMANDE D'ATTRIBUTION DE CODE EMBALLEUR
(Décret n° 78-166 et Arrêté du 20 octobre 1978 modifié)**

I- IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro SIRET (joindre extrait Kbis de moins de 3 mois) :

Code APE/NAF :

	Entreprise	Atelier de préemballage
Raison sociale ou dénomination de l'entreprise		
Nom et prénom du responsable		
Adresse postale		
Code postal et commune		
Adresse mail		
Téléphone		
Télécopie		
Téléphone portable (joignable en cas d'urgence/retrait/rappel de denrées)		
Jours et horaires d'ouverture		

II- ACTIVITE DU DEMANDEUR CONDITIONNEUR

(préciser l'activité ou les activités exercée(s) et même si elle(s) est/sont occasionnelle(s) répondre par l'affirmative :

Fabricant :	oui	non
Introduction en provenance CEE :	oui	non
Importation	oui	non

Téléphone : 04 92 22 22 50
Télécopie : 04 92 22 23 29
Courriel : ddetspp@hautes-alpes.gouv.fr

Direction départementale de l'emploi du travail des
solidarités et de la protection des populations
5, rue des Silos
BP 16 002 - 05010 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr

III- DESCRIPTIONS DES PRODUITS

Dénomination	Composition	Poids et volume net

IV- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES (joindre pièces justificatives)

Caractéristiques	de l'appareil de préemballage	De l'instrument de contrôle de mesure
Marque		
Type		
N° de série		
N° de décision d'approbation		
Portée de l'instrument de contrôle		
Valeur de l'échelon de l'instrument de contrôle		

- Apposition ou non du signe « e » :

cf. Article 9. décret 78-166 du 31/01/1978 - « L'apposition du signe « e » est subordonnée aux conditions suivantes :

- Pour les produits figurant à l'annexe III de la directive n° 75/106/CEE du 19 décembre 1974, les préemballages doivent avoir un volume nominal compris entre 5 millilitres et 10 litres et respecter les gammes de volumes nominaux figurant à ladite annexe III ;
- Pour les autres produits, les préemballages doivent avoir une masse ou un volume nominal compris entre 5 grammes ou 5 millilitres et 10 kilogrammes ou 10 litres. »

Téléphone : 04 92 22 22 50
Télécopie : 04 92 22 23 29
Courriel : ddetspp@hautes-alpes.gouv.fr